



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

*Extrait du livre des délibérations du conseil municipal
du procès-verbal de la séance ordinaire
dument convoquée et tenue le lundi 15 octobre 2018 à 19 h*

Étaient présents, sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et formant quorum, les conseiller(ère)s suivant(e)s :

*monsieur Bernard Malo,
madame Lisiane Monette,
madame Julie Moreau,*

*madame Marie-Claude Déziel,
monsieur Raymond St-Aubin,
monsieur Maxime Bélanger*

Assistaient également à la séance la directrice générale, madame Julie Forgues et la greffière, madame Judith Saint-Louis.

Résolution # 6582-10-2018

PROCLAMATION DE LA VILLE ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE.

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil proclame la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Cette résolution est sujette à ratification lors d'une séance subséquente du conseil municipal.

Copie authentifiée

Ce 16 octobre 2018

Par Judith Saint-Louis

Judith Saint-Louis
Greffière

88, chemin Masson Lac-Masson (Québec) J0T 1L0
Tél : (450) 228-2543 Téléc : (450) 228-4008 Courriel : greffe@lacmasson.com